
**Retrait du projet de loi d'orientation
Retrait du projet de décret sur les rythmes scolaires
Abandon du projet de circulaire sur nos obligations de service**

Le ministre présente son projet de loi d'orientation et de refondation de l'école de la république au conseil des ministres le 23 janvier 2013.

Le ministre doit y renoncer:

- le conseil supérieur de l'éducation du 8 janvier a rejeté le texte du ministre sur le décret imposant aux professeurs des écoles une demi-journée de travail supplémentaire
- le 8 janvier, le CNESER(enseignement supérieur)a rejeté en présence de V. Peillon et de G.Fioraso la loi sur la refondation de l'école
- le 11 janvier le CTM a rejeté le projet de décret sur les rythmes scolaires

La FNEC FP FO s'est adressée, au niveau national, comme au niveau départemental aux autres fédérations de l'Education Nationale pour leur proposer l'action commune le mercredi 23 janvier, pour dire :

**Le ministre doit renoncer à présenter son projet de loi, son décret
et répondre aux exigences des personnels qui demandent
des postes et le maintien de toutes les classes.**

La FNEC FP FO prend acte de l'appel du SNUipp 35 au rassemblement le mercredi 23 janvier devant l'inspection académique. Dans le souci de l'unité nécessaire à la satisfaction des revendications,

la FNEC FP FO 35 appelle à un
**rassemblement mercredi 23 janvier 2013 à 11 heures
Place de la mairie à Rennes**

Manifestation vers l'inspection Académique

**Pour le retrait du projet de loi d'orientation
le retrait du projet de décret sur les rythmes scolaires
l'abandon de la circulaire sur nos obligations de service
le rétablissement des postes supprimés !**